

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRESY-SUR-ISERE

<p>Date de la convocation : 20/06/2016</p>	<p>L'an 2016 Le Vingt-Huit Juin deux mille seize à dix-neuf heures</p>
<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14</p>	<p>Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué, S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de François GAUDIN, Maire.</p> <p>Etaient présents : MM GAUDIN François - TROUTOT Philippe - MIOTTO Chantal - METGE Christophe - VIANEY Véronique - DUTHY Dominique - PUECH Catherine - DRAUGE Thierry - STURBOIS Sylviane - GRILLET Olivier - PLOTTIER Bertrand - GENTIL Catherine -</p>
<p>Objet</p> <p>REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE MULTI-ACTIVITES (EMA)</p>	<p>Excusés et représentés par pouvoir :</p> <p>M. FRAIX Hervé qui a donné pouvoir de vote à M. GRILLET Olivier Mme MANSORD Célia qui a donné pouvoir de vote à M. GAUDIN François Mme VIGNALE Tiffany, excusée</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Chantal MIOTTO est nommée secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.</p>

En préambule, le Maire remercie tous les élus qui ont participé au groupe de travail pour l'établissement d'un règlement intérieur de cette nouvelle structure.

Il rappelle que l'Espace Multi-Activités est une structure municipale qui a pour vocation d'accueillir la vie associative, sportive, culturelle et festive de la commune. Il est réservé prioritairement aux activités organisées par les associations et l'école de Grésy.

Pour les particuliers, seuls les habitants de Grésy sur Isère pourront louer l'espace pour leur mariage.

Mme Vianey, Adjointe au Maire, remercie également les élus du groupe de travail pour leur investissement. Elle présente le projet de règlement intérieur et apporte toutes précisions aux observations des élus.

Le Maire précise que ce règlement intérieur sera applicable à compter de septembre 2016 et propose aux conseillers municipaux de le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

- Valide le règlement intérieur annexé à la présente délibération qui sera applicable à compter de septembre 2016.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
François GAUDIN**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301290-20160628-DCM362016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

